

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Projet urbain "Caudéran ville jardin" - Participation financière de Bordeaux Métropole - Convention de versement & Décision

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux est une ville en perpétuelle transformation. Depuis 1996, l'arrivée du tramway et la reconquête des quais ont enclenché un renouveau majeur. Récemment, la ville a initié la troisième phase de son projet urbain « Bordeaux 2030 ». L'accroissement de la population, la mise en valeur du patrimoine et la lutte contre l'étalement urbain sont les principaux objectifs de ce nouveau projet urbain.

L'évolution du quartier de Caudéran doit contribuer à la réalisation de ces différents objectifs. Il s'agit de montrer que ce quartier historique de la ville est non seulement durable mais aussi résolument moderne dans l'adaptation aux nouveaux usages, l'accueil de la diversité et sur le plan architectural et urbain.

Ce secteur présente des caractéristiques spécifiques qui ne se retrouvent nulle part ailleurs dans Bordeaux. Située entre les boulevards et la rocade, traversée par le chemin de fer de ceinture, Caudéran n'a pas bénéficié de l'arrivée du tramway et n'a pas connu les évolutions des autres quartiers de Bordeaux en matière d'aménagement d'espaces publics et de développement des circulations douces. Si le quartier se caractérise par un cadre de vie agréable, il court le risque de voir celui-ci se dégrader.

C'est dans ce contexte et suite à une mission d'étude urbaine de diagnostic et de prospective qu'a émergé le projet urbain « Caudéran ville-jardin ». Cette mission a donné lieu à l'organisation de concertations menées dans les « ateliers de Caudéran ».

Cette étude visait les objectifs suivants :

- conforter les qualités naturelles du site par un grand projet paysager,
- développer une densification raisonnée qui préserve un cadre de vie de qualité,
- maintenir et améliorer la diversité de l'offre de logement,
- améliorer les déplacements et le stationnement en privilégiant l'aménagement de l'espace public,
- conforter et développer les activités économiques.

Ce projet urbain, appelé « Caudéran ville-jardin » et ses objectifs, se sont concrétisés sous la forme d'un plan-guide dont la mise en œuvre est l'objet du marché « Mission d'assistance à maîtrise

d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre du projet urbain de Caudéran » lancé par la ville de Bordeaux.

Ce marché comporte cinq missions :

- mission 1 : assistance dans la mise en œuvre du projet urbain « Caudéran, ville-jardin » et l'actualisation de son plan-guide ;
- mission 2 : assistance et conseil dans l'établissement de projets urbains sur les sites identifiés ;
- mission 3 : assistance et conseil dans la mise en œuvre et le suivi d'un programme d'aménagement de voies partagées ou zones de rencontres ;
- mission 4 : participation à la concertation, à l'animation territoriale et à la communication ;
- mission 5 : assistance et conseil dans la mise en place d'un dispositif local de conseil aux porteurs de projets de constructions nouvelles et de participation à son animation.

Pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain de Caudéran, la ville de Bordeaux a sélectionné une équipe composée de la société GRAU (mandataire du groupement) / Bureau Bas Smets BVBP / Ingerop Conseil et Ingénierie / SCP Cheuvreux et associés notaires / Terridev.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum d'un montant total estimé à 315 490 € hors taxe (HT) a été conclu pour une durée de 36 mois à compter de sa notification et a démarré le 17 avril 2015.

Bordeaux Métropole s'engage à verser à la ville de Bordeaux une participation d'un montant maximum de 94 647 euros représentant 30% du montant global HT de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain de Caudéran.

Le plan prévisionnel de financement est donc le suivant :

Co-financeurs	Montant HT en €	%
Bordeaux Métropole	94 647 €	30 %
Ville de Bordeaux	220 843 €	70 %
TOTAL HT maximum	315 490 €	100 %

Cette action a été inscrite au contrat de co-développement 2015-2017 Bordeaux Métropole / commune de Bordeaux (fiche n°151).

Par conséquent, il est proposé la signature d'une convention de versement d'une participation entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain de Caudéran.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil municipal n°2015/155 du 30 mars 2015 sollicitant la participation financière de Bordeaux Métropole à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain de Caudéran,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2015/0332 du 26 juin 2015 autorisant Monsieur le Président à signer les 28 contrats de co-développement 2015-2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt du projet urbain « Caudéran Ville jardin »

CONSIDERANT QUE cette action a été inscrite au contrat de co-développement 2015/2017 Bordeaux Métropole/commune de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : Une participation financière de Bordeaux Métropole d'un montant de 94 647 € est attribuée à la ville de Bordeaux, maître d'ouvrage de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain « Caudéran ville jardin ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention relative aux modalités de versement de ladite participation ainsi que tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2015 et suivants, sur la ligne budgétaire existante chapitre : 204 - compte : 2041411 - fonction : 824.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. MICHEL DUCHENE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2015